

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilbert ARRIVE, 1^{er} Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Emilie DUPREY qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à Mme Patricia VERGNAUD
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
M. Pascal CAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU
Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à Mme Jocelyne GUIBERT

Date de la convocation : 06/05/2025

M. Pascal BROCHARD est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-05/02

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE 2025/2026 – TARIFS DES REPAS

VU la délibération DELCM2025-05/01 du 12 mai 2025

Considérant que le marché de restauration scolaire 2025/2026 est attribué à la Société CONVIVIO,

Considérant les prix des repas proposés par CONVIVIO dans le cadre du nouveau marché

Madame Jocelyne GUIBERT, adjointe en charge des affaires scolaires, propose de fixer les tarifs facturés aux familles des écoles primaires, au collège et au Centre de Loisirs.

Sur proposition de la Commission « Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire », le Conseil Municipal décide de fixer les prix des repas pour l'année scolaire 2025-2026 ainsi :

		5 composants
<u>Maternelle/Primaire</u>	<i>Enfant régulier (3 ou 4 jours /sem)</i>	4.85 €
	<i>Enfant occasionnel</i>	5.25 €
	<i>Adultes servis au Restaurant</i>	7,50 €
<u>Centre de Loisirs Croq</u>	Enfants et adultes	4.85 €
<u>Collège</u>	<i>Collégien Livré</i>	3.81 €
	<i>Adulte livré</i>	6,00 €

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Pascal BROCHARD

Le 1^{er} adjoint, Président de séance,

